

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 2 — 03 — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les embarras de l'Espagne se compliquent d'une façon redoutable : on croit que le parti républicain est décidé à tenter un grand coup pour s'emparer du pouvoir.

Tandis que les carlistes se rapprochent chaque jour des Pyrénées, on signale à Paris une réunion des anciens ministres de la reine Isabelle II. Les uns prétendent qu'il s'agit d'un projet de restauration de l'ex-reine en personne; d'autres parlent de son abdication en faveur de son fils, le prince de Asturies, à la condition que la régence serait dévolue au comte de Girgenti. Quelques personnes voudraient laisser croire que c'est la candidature du prince de Hohenzollern, frère aîné du prince Charles de Roumanie, qui a le plus de chance actuellement d'être agréé par le gouvernement provisoire; mais si, comme on le prétend, M. Olozaga se montre fort satisfait des entrevues qu'il a eues avec M. de Moustier et M. Rouher, il est douteux que ce soit de cette candidature qu'il ait été question dans les entretiens qu'il a eus avec nos deux ministres.

Les émeutes de Cadix, Badajoz, Tarragone, Valladolid et autres villes d'Espagne ont eu un grand retentissement à Madrid, où l'ordre a été également troublé. Les ouvriers des « ateliers nationaux », c'est-à-dire ceux auxquels la municipalité se charge de donner du travail, ont refusé de travailler, par suite de la réduction d'un réal par jour sur le prix de leur

journal. Le gouvernement provisoire, afin d'éviter que l'ordre ne soit plus sérieusement troublé, a dû déclarer que les journées continueraient à être payées comme par le passé, à raison de sept réaux.

Ce n'est là sans doute qu'un prélude des manifestations du mécontentement populaire. Ce que pensent et disent tout haut les organes républicains permet d'affirmer que la révolution est entrée dans la période des barricades.

D'après la date de la convocation des Cortès, il se passera deux mois encore avant qu'il y ait à Madrid une représentation vraie et régulière de la nation. On voit à quoi peut être réduite l'Espagne si, comme tout le fait craindre, la guerre civile éclate avant cette époque.

Les nouvelles de l'insurrection de Cadix deviennent chaque jour plus graves, et le gouvernement provisoire espagnol recueille aujourd'hui les fruits de son impuissance et de son incapacité. Nous sommes loin maintenant des enthousiasmes des premiers jours, et les perspectives si séduisantes de confraternité, d'unanimité des sentiments du peuple espagnol ont fait place à la plus pressante et à la plus cruelle des réalités.

Le télégraphe nous annonçait, il y a quarante-huit heures à peine, que la troupe avait eu facilement raison de l'émeute et que la barricade élevée à Cadix avait été aussitôt enlevée par les troupes. Il lui faut confesser aujourd'hui que, loin d'être vaincue, l'insurrection gagne à chaque instant du terrain.

Les dernières nouvelles disent qu'à la suite d'une intervention des consuls étrangers, un armistice de quarante-huit heures a été accordé

aux insurgés de Cadix pour « enterrer les morts » et faire sortir les femmes et les enfants. L'armistice expire aujourd'hui jeudi. Les insurgés sont au nombre de 3,000, y compris les marins licenciés et les anciens gardes ruraux. Après l'expiration de l'armistice « aura lieu une attaque simultanée » avec la coopération de bâtiments de guerre.

Le télégramme que nous transmet l'Agence Havas ajoute que l'on compte sur un résultat « certain », immédiatement. Mais ce « résultat certain » quel sera-t-il ? Et, dans tous les cas, n'est-il pas déplorable de voir un gouvernement de fait, issu d'une révolution récente, obligé d'avoir recours, pour maintenir l'ordre menacé, aux errements qu'il a stigmatisés avec tant de violence, alors qu'ils étaient employés par le gouvernement de la reine Isabelle ?

Il n'est nullement besoin d'insister sur la conclusion à tirer de ces tristes événements. L'Espagne traverse une crise terrible, dont un retour sincère sur elle-même peut seul conjurer le dénoûment, fatal pour son honneur autant que pour sa liberté.

La situation de l'Espagne préoccupe toujours nos cercles politiques, dit un correspondant du *Phare de la Loire*. Il se confirme que l'ex-reine Isabelle a tenu une espèce de conseil auquel assistaient tous ses anciens ministres, à l'exception toutefois de M. Gonzales Bravo, qui se réserve, paraît-il, pour l'avenir, et auquel on prête l'intention de se présenter comme candidat aux prochaines élections des Cortès. J'ignore ce qui a été décidé dans le conseil, dont le but était, m'as-

sure-t-on, d'examiner la question d'une abdication de l'ex-reine en faveur de Don Carlos. Cette combinaison n'est guère, cela va sans dire, du goût des conseillers d'Isabelle.

Quant à Don Carlos, qui devait, disait-on, aller chasser dans le midi, du côté de la frontière pyrénéenne, ce projet n'aurait pas été abandonné et se rattacherait à des mouvements carlistes qui se préparent dans le nord de la péninsule, mouvements auxquels on n'attache d'ailleurs aucune importance à Madrid, à moins que ces mouvements ne coïncident avec une levée de boucliers du parti républicain. Vous aurez appris par le télégraphe que l'insurrection de Cadix tient toujours et que les communications entre cette ville et la capitale de l'Espagne sont toujours interrompues.

On est assez inquiet, paraît-il, à Madrid, de la situation de l'Andalousie à cause de la situation particulière de cette province et de la constitution de la grande propriété. Pour vous donner un exemple de la condition territoriale de cette partie de l'Espagne, il me suffira de vous dire qu'on cite tel district d'une étendue de 72 lieues carrées où l'on ne compte que cent propriétaires.

Il paraît que l'ex-reine a payé un dédit de 60,000 fr. à M. Letailleur, et n'habitera plus les deux hôtels loués en son nom. En effet, Isabelle II vient d'acheter, par l'entremise de M. Lambert Thiboust jeune, du comte Basilewski et moyennant 1,800,000 fr., le magnifique hôtel situé boulevard du Roi-de-Rome, près de celui occupé par M. Emile de Girardin.

Contrairement à ce que certains journaux

FEUILLETON.

LE PLAIN-CHANT DU PRISONNIER

ÉPIQUE HISTORIQUE,

Par G. de la LANDELLE.

(Suite et fin.)

IV. — FRATERNITÉ OU LA MORT.

Les hasards de la guerre ayant fait tomber Abdallah au pouvoir des Italiens, il n'aspirait qu'au triomphe des armes françaises et sollicitait déjà la protection de l'officier prisonnier pour être renvoyé à Smyrne.

Conseil souriait avec tristesse.

— Ton amiral viendra te délivrer, disait le Turc; fais-moi délivrer avec toi. Le malheur rend frères.

— Plût à Dieu que ce nom de frères ne fût pas une dérision toujours et partout ! murmurait Conseil. Les hommes de toutes les religions, de toutes les opinions arborent la même devise : — *Fraternité* ! mahométans, chrétiens, républicains, royalistes, tous ; — et tous sont impitoyables.

La triste situation du prisonnier, privé des visites de son consolateur, rend excusables ces paroles navrantes. Par bonheur, elles ne le rendaient point ingrat envers

la Providence, qui, jusque-là, l'avait si manifestement protégé. Une foi inébranlable le soutenait. Et sous cette impression, il se rappelait les cantiques sacrés d'Israël qu'il avait chantés autrefois avec la naïveté de l'enfance, qu'il s'appliquait maintenant à lui captif et à sa famille dont il n'était plus l'appui.

Avec une expression touchante, d'une voix pleine, grave, sonore, il psalmodiait sur les rythmes du plainchant les lamentations du prophète adjurant Jérusalem de se convertir à son Dieu.

Puis, en langue latine, il disait :

« Conservez-moi, Seigneur, car j'ai placé en vous mon espérance ?.. »

« Qui habitera votre tabernacle ? qui reposera sur votre montagne sainte ? — Celui qui s'avance sans se tacher de boue ; celui qui opère avec justice, qui parle selon la vérité de son cœur, qui n'écoute pas les médisances et qui ne fait aucun mal à son prochain !.. »

« Le Seigneur est ma force et le sujet de mes louanges ; il m'a sauvé ; c'est mon Dieu, le Dieu de mon père, je le glorifierai et j'exalterai sa miséricorde ! »

Ce n'était point un cantique suivi. La mémoire faisant défaut au prisonnier, il mélangeait les psaumes selon les passages qui répondaient le mieux à ses pensées. Le rythme variait avec les paroles :

— Mes ennemis m'ont enchaîné par trahison. Mes

enfants sont gardés par mon sauveur. Il protège les orphelins. Il convertit la tristesse en joie et la détresse en abondance. *Magnificat anima mea Dominum !..*

Autour du soupirail s'étaient silencieusement assemblés plusieurs hommes qui, attirés par la beauté du chant, écoutèrent ces hymnes de foi et de douleur dont l'accent révélait la sincérité.

L'un d'eux, revêtu du costume d'un prince de l'Église, dit à demi-voix :

— *Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.*

Puis, s'adressant au gardien principal :

— Quel est donc l'infortuné qui prie ainsi ? demanda-t-il.

— Un chien de Français, pris les armes à la main, porté ici à demi-mort et que j'ai eu la faiblesse de laisser guérir de ses blessures par le vieux docteur Murano.

— Un Français... de l'armée républicaine ? répéta le prélat avec surprise.

— Oui, monseigneur ; et même, s'il faut l'en croire, l'un des officiers de l'escadre païenne.

— Quoi qu'il en soit, reprit l'archevêque d'un ton sévère, un blessé, fût-il le plus impie et le plus cruel de tous nos ennemis, est digne de notre compassion et a droit à nos soins. Je suis plus étonné de vos propos que

des chants pieux du prisonnier. Je féliciterai M. le docteur Murano de son acte de charité, mais en le blâmant de ne m'avoir pas prévenu.

Le géôlier confus balbutia l'on ne sait quelles excuses banales, et, passant avec obséquiosité d'un extrême à l'autre, courut ouvrir lui-même la porte du cachot.

Cependant l'archevêque de Cagliari s'adressait au groupe de prêtres et de laïques qui l'entouraient.

— Il convient, disait-il, de détourner les fidèles des erreurs que propage la Révolution française. Nous devons les combattre par la parole, comme nos soldats repoussent par les armes les violences de la République. Mais nous serions indignes du nom de chrétiens si nous tolérions d'odieuses vengeances. Ministres du Dieu de paix, nous prêchons aussi la charité envers tous. Ni les agressions injustes, ni les enseignements pervers, rien ne saurait nous dispenser de l'exercer. Eh quoi ! nous venons visiter dans cette prison des gens couverts de crimes, nous apportons aux plus grands scélérats les secours de la religion, et nous refuserions d'être humains envers de simples prisonniers de guerre dont un grand nombre, d'ailleurs, sont innocents, des troubles de leur patrie.

Ainsi, le vénérable prélat, — avec l'autorité de ses vertus et de son rang, — condamnait la dureté du géôlier, les instincts féroces de la populace, et les regret-

ont annoncé, dit un télégramme de Madrid, du 10 décembre, la municipalité a maintenu sa décision relative à la diminution du salaire payé aux ouvriers des ateliers nationaux, et cette mesure a été exécutée.

On mande de Cadix que les insurgés ont demandé qu'une capitulation leur soit accordée, ce qui sera probablement fait; car, autrement, les consuls des puissances ne pourraient quitter la place. Ces fonctionnaires se sont adressés à leurs ministres respectifs à Madrid, afin qu'ils appuient cette demande auprès du gouvernement espagnol.

On écrit de Lisbonne, le 10 décembre :

Le bruit court qu'une crise ministérielle, provoquée par l'emprunt, serait imminente.

Les ministres sont réunis en conseil.

On assure que les chambres seront convoquées avant le mois de janvier.

Voici un nouveau cabinet anglais constitué, du moins quant à ses éléments essentiels et responsables. Les nominations qui restent à faire n'ont qu'une importance secondaire. Ainsi le moment est opportun pour donner quelques détails sur les principaux collègues de M. Gladstone. Commençons par les faire connaître :

M. Gladstone, premier ministre et premier lord de la Trésorerie.

Sir William Wood, lord chancelier.

Le comte Clarendon, ministre des affaires étrangères.

Le comte Granville, ministre des colonies.

Le duc d'Argyll, ministre de l'Inde.

M. Cardwell, ministre de la guerre.

M. Lowe, chancelier de l'échiquier.

M. Childers, premier lord de l'amirauté.

M. Bright, président du bureau du commerce.

M. Chichester Fortescue, secrétaire d'Etat pour l'Irlande.

M. le grand-juge O'Hagan, lord chancelier de l'Irlande.

Sir Robert Collier, avocat général.

M. Moncreiff, lord avocat pour l'Ecosse.

Tous ces noms, à l'exception de trois, M. Gladstone, lord Clarendon et lord Granville, sont presque nouveaux dans le gouvernement de l'Angleterre. Non pas qu'ils n'aient jamais figuré dans aucune des administrations précédentes; mais ils n'y brillaient pas, comme cette fois, au premier rang. Tels sont le duc d'Argyll, M. Cardwell et M. Chichester Fortescue. D'autres sont véritablement des hommes nouveaux. Ainsi, M. Bright, le tribun de la démocratie anglaise; ainsi encore, M. O'Hagan, Irlandais catholique, le premier de sa religion qui soit appelé à diriger l'administration de l'Irlande.

M. Gladstone a fait preuve d'habileté dans le choix de ses collègues; il a pris également dans l'aristocratie, dans la bourgeoisie et,

même dans le peuple, si l'on veut bien accorder que l'action politique de M. Bright est plus plébéienne que bourgeoise. Mais tous les membres du cabinet ont cela de commun, que tous ont donné des preuves d'un goût prononcé pour le développement des droits politiques et l'extension des libertés.

Au sujet de la discussion du budget des affaires étrangères, un long débat s'est engagé dans la Chambre des députés de Prusse, sur le maintien de l'ambassade prussienne à Dresde.

M. Woltel insiste sur la nécessité de maintenir cette ambassade tant que l'Autriche maintient elle-même son ambassade à Dresde, attendu qu'il importe de contrebalancer là-bas les sentiments anti-prussiens de M. de Beust.

M. Virchow exprime le vœu que la Prusse suive les tendances libérales de l'Autriche.

M. de Bismark prend la parole: « Je ne puis m'engager, dit-il, dans une discussion quelconque sur la personne de mon collègue de Vienne. Je ferai seulement observer que j'ignore l'existence chez lui de sentiments hostiles à mon endroit. Quant à suivre l'exemple de l'Autriche, je ne pense pas qu'on puisse nous le demander en thèse générale, attendu qu'il nous faudrait, par exemple, nous procurer une armée de 800,000 hommes, avec une durée de service de dix ans. En fait de liberté, j'estime que l'Autriche n'inaugure aujourd'hui que celles dont nous jouissons depuis vingt ans. »

Le maintien de l'ambassade de Dresde est adopté.

On assure que le Saint-Siège, malgré le refus catégorique du patriarche schismatique d'envoyer des représentants au prochain concile œcuménique, est décidé à faire une nouvelle démarche dans le but d'amener une conciliation des deux Eglises, et qu'un prélat chargé spécialement de cette mission doit bientôt partir de Rome pour Constantinople.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

L'Agence Havas transmet le résumé suivant du message du Président des États-Unis :

Le message présidentiel appelle de nouveau l'attention du Congrès sur la désorganisation continue du pays, résultant de l'application de diverses lois qui, au lieu d'améliorer l'état des choses, n'ont donné, après un essai de trois ans, que de funestes résultats. Il fait observer que c'est contrairement aux termes explicites de la Constitution, qu'on refuse à trois États d'être représentés au Congrès. Il dit qu'en essayant de placer les blancs du Sud sous la domination des noirs, on altère les relations amicales qui avaient existé auparavant dans ces États, et on empêche la coopération utile des deux races dans les entreprises industriel-

les. Une législation qui donne des résultats si funestes doit être abrogée.

Cent millions de dollars sont dépensés annuellement pour l'entretien des forces militaires chargées surtout de faire exécuter des lois qui ne sont pas nécessaires et qui sont inconstitutionnelles.

Notre commerce décroît, nos intérêts industriels languissent. Des lois sages et l'économie peuvent seules remédier à ces maux.

La situation financière du pays montre clairement la nécessité de retirer le papier-monnaie de la circulation et de revenir aux paiements en espèces aussitôt que possible.

Les recettes totales provenant des douanes et des divers revenus de l'intérieur, durant l'année qui a fini le 30 juin dernier, se sont élevées à 405 millions de dollars et ont réduit la dette publique de 28 millions. Mais l'année finissant au 1^{er} novembre a accru cette dette de 35 millions.

Les recettes de l'année qui terminera le 30 juin 1869 sont évaluées à 341 millions et les dépenses à 336 millions. Mais les dépenses du département de la guerre pendant les trois dernières années ont dépassé de 175 millions le chiffre présumé.

L'armée est maintenant réduite à 48,000 hommes de toutes armes; mais le ministre de la guerre croit qu'une nouvelle réduction de l'infanterie est réalisable.

La marine compte 206 bâtiments portant 7,040 canons.

M. Johnson approuve cordialement la politique du Congrès en ce qui concerne les Indiens.

Il dit que les relations du gouvernement américain avec les autres pays sont généralement satisfaisantes.

Aucun règlement spécial concernant le commerce des colonies et les pêcheries ne peut être arrêté avant l'approbation du Congrès.

D'autres questions sont en voie d'arrangement entre l'Amérique et l'Angleterre, notamment celles ayant trait aux droits des citoyens naturalisés, à l'île San-Juan et aux réclamations des sujets des deux pays provenant de la dernière guerre. Les négociations sont encore pendantes.

Mais le président espère pouvoir soumettre au Sénat, pendant la présente session, les protocoles qui doivent mettre fin à ce long différend.

Les difficultés avec le Paraguay sont l'objet de mûres investigations de la part du gouvernement. Des forces maritimes sont envoyées pour demander des explications et une réparation au gouvernement du Paraguay.

Le gouvernement des îles Sandwich manifeste une appréhension continuelle de démarches politiques hostiles de la part des États-Unis. Le traité de réciprocité conclu dernièrement remènera la confiance, jusqu'à ce que le

peuple des îles Sandwich lui-même demande à faire partie de l'Union.

Nos relations avec le Mexique sont marquées d'un sentiment croissant de mutuelle confiance.

Nous avons demandé des explications et une satisfaction au président d'Haïti pour les dommages éprouvés par les sujets américains.

La politique de stricte neutralité adoptée par le gouvernement entre les belligérants du Japon a été appuyée par le concours éclairé de la France, de l'Angleterre et d'autres États.

M. Johnson recommande d'introduire dans la constitution un amendement en vertu duquel les élections du président et des sénateurs auraient lieu désormais par le suffrage universel direct.

Le message conclut en exprimant le ferme espoir que la Providence inspirera au congrès la sagesse et le respect de la constitution, et qu'elle répandra la joie et la prospérité sur tout le pays.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La réunion provoquée par M. l'ingénieur Galland, pour donner à nos concitoyens des éclaircissements sur la ligne de Poitiers à Saumur, a été excessivement nombreuse. La grande salle de l'Hôtel-de-Ville était trop étroite pour contenir la foule qui s'est portée hier soir à la mairie. En présence d'un auditoire composé de membres de toutes les classes de la société, M. Galland, assisté de M. Louvet, maire, des deux adjoints, de M. le v^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet, et du conseil municipal, a ouvert la séance par un court exposé sur l'origine de la ligne projetée. Il a ensuite fait connaître le tracé adopté jusqu'à Montreuil et les raisons qui militent en faveur de telle ou telle déviation, raisons qui n'ont pour but que de contribuer à la prospérité de la société, c'est-à-dire à assurer plus complètement le capital engagé.

Sur ce point, M. Galland s'est longuement étendu et il ne paraît avoir oublié aucun détail pour inspirer la plus grande confiance. Nous ne pourrions ni ne voudrions le suivre dans toutes les données qu'il a exposées. Son raisonnement pour prouver qu'il n'y a aucun *alea* dans son entreprise, peut, croyons-nous, se résumer ainsi : par l'étude on détermine les frais de construction de toute ligne, par l'expérience faite sur de nombreux parcours, à travers des régions bien diverses, on peut fixer les éléments du transit, et avec ces deux bases établir le rendement d'une ligne projetée. Or, les ressources du pays, les chiffres appliqués à la voie de Saumur à Poitiers sont des plus satisfaisants.

Mais pour plus de sûreté encore, M. Galland a songé à une contre-assurance du capital, et

tables hésitations du docteur Murano, tout en réfutant les amères paroles de Guillaume Conseil lui-même, qui ne tarda point à lui être présenté.

Il ne faut jamais confondre les passions et les colères humaines ternissant les saintes causes par des représailles barbares, avec les doctrines resplendissantes de la Religion de paix, de pardon, de charité. Guillaume Conseil fut bientôt amené à reconnaître que, loin d'être jamais impitoyables, les vrais chrétiens sont véritablement les frères de tous les hommes.

L'archevêque, saisi à sa vue d'une tendre pitié, le bénissait.

Des haillons en lambeaux d'un aspect sordide couvraient à peine le corps du jeune officier dont les cicatrices, rouges encore, faisaient mal à voir; il était pâle comme un spectre, amaigri, faible au point de trembler de tous ses membres. Le grand air l'avait saisi. Sa vue se troubla. Il dut s'appuyer à la muraille du préau pour ne point tomber. L'archevêque le soutint. Le gardien principal se hâta d'apporter un siège.

— Vous avez été indignement traité sur cette terre catholique, disait l'archevêque, et j'ai la douleur de l'avoir ignoré jusqu'ici. J'aurais voulu aider moi-même le bon docteur Murano à panser vos blessures. Mais, avec l'aide de Dieu, je saurai réparer ces cruautés. Dès ce soir, vous n'aurez d'autre prison que le palais archi-

épiscopal!

— Grâces vous soient rendues, monseigneur! répondit l'officier ranimé par les soins dont chacun l'entourait.

En vérité, le geôlier en chef venait de lui offrir un verre de vin de Sicile.

— Par la permission du ciel, reprit-il, mon malheur est de ceux dont nous devons nous féliciter, puisqu'à l'avenir, monseigneur, votre sollicitude est éveillée sur le sort des prisonniers de guerre. Je ne suis certainement pas le seul, n'y aurait-il avec moi que le malheureux Turc Abdallah, l'aide porte-clefs, et le souffre-douleur de ses compagnons qui l'accablent de coups sans motifs.

Déjà l'archevêque avait envoyé demander aux autorités militaires l'autorisation de recueillir le prisonnier français. Elle lui fut accordée sur l'heure. Déjà aussi l'histoire de la prise de Guillaume Conseil venait de lui être racontée avec détails. Et puisqu'il faut en toutes choses que le plaisant se mêle au sévère, le gardien principal, se faisant l'écho bénévole du docteur Murano, plaignait l'officier d'avoir été trahi alors qu'il remplissait une mission pacifique, toute d'humanité.

L'archevêque écouta sérieusement. On ne dira point que son cortège pût imiter son exemple.

Guillaume Conseil ayant timidement émis le vœu

qu'Abdallah continuât à le servir, et le prélat y ayant consenti, le gardien prit sur lui de relâcher le musulman.

Celui-ci, transporté de joie, s'agenouilla devant l'archevêque, lui baisa les pieds, et baigna de ses larmes la main décharnée du prisonnier français.

— Dieu est grand! s'écria-t-il; je sentais que je vous devrais la liberté!

— Dieu est miséricordieux et juste, mon enfant, dit l'archevêque avec une douceur pénétrante. Vous, pauvre esclave méprisé de tous, vous avez été compatissant et charitable envers votre prochain, la récompense ne s'est point fait attendre, et, si nos prières sont exaucées, elle dépassera vos espérances.

Guillaume Conseil, transféré au palais archiépiscopal, y reçut tous les soins que réclamait son état. Du reste, l'archevêque ne fit point les choses à demi. Dès le lendemain, le docteur Murano fut mandé, complimenté, réprimandé pour avoir douté de son pasteur et, peu de temps après, nommé inspecteur de la prison dont le régime subit un changement complet.

L'aventure ne pouvait manquer de devenir la nouvelle de la ville. On n'y parlait que de l'officier français dont la belle voix et les chants religieux avaient captivé l'attention de l'archevêque et de sa suite. — « Monseigneur, disait-on, voulait faire de lui son maître de

chapelle. » — Le docteur Murano fut proclamé le plus habile des médecins. D'autres amoindrissaient beaucoup son mérite : — « Il n'avait usé que d'eau fraîche; la guérison miraculeuse ne devait être attribuée qu'à l'ardente foi du prisonnier. » — En revanche, les marins des felouques sardes soutenaient qu'il y avait eu maléfice. Quant au transfuge qui avait livré le jeune officier, il jugea bon de disparaître de la ville.

Sur ces entrefaites, un coup de vent formidable ayant dispersé l'escadre qui ne se montra plus au retour du beau temps, les esprits se calmèrent. Les autorités civiles et militaires, jusque-là fort alarmées, respiraient enfin. L'archevêque profita de ces conjonctures favorables. Après avoir, durant plus d'un mois, donné l'hospitalité à Guillaume Conseil qui n'aspirait qu'à rejoindre sa jeune femme et ses enfants, le vénérable prélat n'eut pas à renoncer au projet qu'on lui prêtait de l'attacher à sa chapelle. A la vérité, en pleine cathédrale, on avait plusieurs fois entendu la voix sonore du protégé de l'archevêque. Les gens de Cagliari devaient l'entendre pour la dernière fois entre ciel et mer à bord d'une felouque dont il était le patron.

Toutes choses avaient été faites avec une généreuse sagesse. La délivrance de Guillaume Conseil et de quatre autres prisonniers français désignés par le docteur Murano avait été accordée au vénérable prélat, qui leur

par une heureuse combinaison financière dont la Compagnie ferait elle-même l'application, elle sauvegarderait le capital par la formation d'un second capital à mesure de l'amortissement du premier.

M. Galland, à qui rien n'échappe dans cette étude minutieuse, et qui est essentiellement pratique dans les questions de cet ordre, a fait connaître aussi que les frais de construction et les frais de traction seraient simplifiés, diminués, sans nuire en rien ni à la solidité, ni à la sécurité, ni à la célérité, mais grâce seulement aux derniers perfectionnements apportés dans le matériel des chemins de fer et dont n'ont pu profiter les lignes primitivement construites.

M. Galland a parlé aussi du passage à travers nos rues et nos places, et a détruit chez beaucoup la répulsion générale pour l'établissement d'un rail-way dans la principale artère de la ville.

Sa voix a été couverte d'applaudissements. Après cet orateur, M. Louvet a pris la parole. M. le Maire de Saumur a fait appel au dévouement de chacun, aux sacrifices que devrait faire tout véritable Saumurois. Depuis l'installation de la ligne de Tours à Nantes sur la rive droite de la Loire, Saumur est délaissée; elle n'est plus comme autrefois sur le grand passage entre le nord et le midi de la France; la Normandie gagne le bas Poitou et la Vendée par Alençon, le Mans, Tours et Poitiers, et par le Mans et Angers, tandis que la marine est anéantie. Pour faire renaître l'ancienne prospérité de la cité, il faut nous rallier avec le midi; l'occasion nous en est offerte par la ligne que propose M. Galland, plus tard par la seconde voie se dirigeant vers Cholet, par Doué et Vihiers; et dans un temps assez limité ces deux lignes auront leur prolongement naturel vers le Mans par Baugé.

De sérieuses raisons développées par M. Louvet, permettent de croire que cet avenir n'est pas aussi éloigné qu'on pourrait le croire. Alors Saumur reprendra son ancien rang; les Compagnies riches ne reculeront pas devant la construction d'un pont sur la Loire: l'inconvénient qu'on redoute aujourd'hui ne sera donc que transitoire.

Des applaudissements prolongés ont couvert les dernières paroles de M. Louvet.

Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans de plus longs détails, le temps nous manque; mais le conseil municipal, saisi de la question, doit se réunir sous quelques jours, et sa délibération nous fournira de nouveaux et intéressants renseignements.

Hier soir, la rue de la Petite-Bilange a été mise en émoi. Un corps de bâtiment de la maison occupée par M. Chaussepied s'est en partie affaissé sur lui-même. Personne heureusement n'a été atteint; des marchandises seules ont été perdues.

fit donner une barque approvisionnée de vivres pour huit jours.

Les adieux furent édifiants. Conseil se jeta dans les bras du docteur Murano en versant des larmes de reconnaissance; il reçut ensuite les embrassements du catéchumène Abdallah définitivement attaché au palais archiépiscopal; puis il plia le genou devant l'archevêque son libérateur qui le bénit et ne tarda point à bénir la felouque.

Enfin les voiles furent déployées et d'une voix émue celui qui tenait la barre du gouvernail entonna l'Alleluia de la Rédemption.

— Allez sous la garde de Dieu, pauvres chrétiens de France! Allez, et qu'il vous préserve des périls de la mer et des périls plus redoutables qui vous attendent dans votre patrie.

Ainsi s'exprima le charitable archevêque.

Une nombreuse assistance répondit: Amen!

Le docteur Murano et le bon Abdallah venaient de faire le signe de la croix.

Dans le lointain retentissait encore l'Alleluia dont l'écho s'affaiblit par degrés. Sur le rivage, profond silence. La felouque aux voiles blanches brillait sous le soleil comme un diamant, elle glissait rapide sur la plaine de saphir. Les chants s'éteignirent, l'étoile disparut à l'horizon.

CLASSE DE 1868.

Un décret impérial, en date du 27 novembre dernier, fixe aux époques déterminées ci-après les opérations préliminaires de la levée de la classe de 1868:

1° Ouverture des tableaux de recensement, dès le 1^{er} janvier prochain;

2° Publication de ces mêmes tableaux, les dimanches 10 et 17 du même mois;

3° Le tirage au sort, à partir du 25 janvier 1869.

On annonce la convocation d'une session extraordinaire des Conseils généraux pour délibérer sur diverses questions d'application de la nouvelle loi sur les chemins vicinaux. Cette session extraordinaire paraît être fixée au lundi 4 janvier, et, par conséquent, l'ouverture de la session législative n'aurait pas lieu avant le lundi suivant, 11 janvier.

Le 1^{er} décembre, le trajet de la ligne de Cholet à Niort a été fait par le chef de l'exploitation, l'ingénieur en chef directeur, l'ingénieur en chef des travaux, les ingénieurs et plusieurs agents de la Compagnie d'Orléans, pour reconnaître l'état d'avancement de la ligne. Le 15 de ce mois, le service du contrôle doit visiter la ligne pour en faire la réception. Le 28 décembre, la ligne sera ouverte.

Le tribunal correctionnel de Nantes a rendu son jugement dans l'affaire du *Phare de la Loire*.

M. Evariste Mangin, rédacteur en chef, gérant et imprimeur du journal, était, comme on sait, prévenu d'avoir, en ouvrant une liste de souscriptions pour élever un monument à Baudin, pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences à l'intérieur dans le but de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement.

Le jugement reproduit, sous forme de considérants très-accentués, les principaux arguments du ministère public. Il rappelle les antécédents judiciaires de M. Evariste Mangin, dit qu'il y a lieu de sévir rigoureusement et le condamne à 800 francs d'amende.

Aux banquets où les Dieux en troupe

Festoyaient dans l'azur des cieux,

L'ambrosie emplissait leur coupe;

Mets perdu! plat délicieux!

Plus tard, modeste et noble groupe,

Mais non moins gourmands que les Dieux,

Nos ancêtres avaient la soupe.

O temps naïfs! Nous avons mieux.

Soyons fiers de nos avantages;

Et transmettons à nos neveux,

Parmi nos plus beaux héritages,

Ce cri célèbre en mille lieux:

« Le plus savoureux des potages

» Est le Tapioca-Feyou!»

CHARLES MONSELET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Sombres nouvelles, que celles d'Espagne. « La réaction, dit *el Pueblo* agite aujourd'hui au milieu de nous ses mains mystérieuses, et nous craignons bien que des flots de sang n'arrosent encore l'arbre de la liberté. Triste destinée de l'Espagne, de ne pouvoir jouir tranquillement de cette liberté si chère! »

Les insurgés de Cadix ont fait le 10 des propositions de capitulation qui ont été repoussées.

Manifestations républicaines à Barbastro, Almeria, Rivadeo.

Travaillée par le parti carliste, la Navarre fermente. On parlait, dimanche au soir, à Madrid, d'un soulèvement à Valladolid. On parlait, lundi matin, de troubles à Tarragone. Mais l'exagération a bien aussi sa part dans ces bruits sinistres. On avait annoncé qu'un corps de 800 hommes, destiné à Cuba, s'était joint aux insurgés de Cadix; on avait raconté que des désordres avaient éclaté à Pampelune. Un télégramme de Madrid dément cette double nouvelle.

Le résultat de la démarche faite en commun par les trois puissances protectrices auprès du gouvernement hellénique, n'est pas encore signalé par le télégraphe; mais il est certain que les négociations suivent leurs cours, et tout permet d'espérer que, dans le délai qui a été fixé pour la réponse de la Grèce aux demandes de la Turquie, une solution satisfaisante sera obtenue.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Le numéro de cette semaine de *l'Univers illustré* contient: un grand et magnifique portrait de Berryer; une vue du Château d'Angerville où est mort l'illustre orateur; deux curieuses scènes des Elections à Londres; la Fête de S. M. l'Impératrice à Compiègne; le portrait du jeune prince royal de Belgique; la Reine Isabelle sortant de la messe à Saint-Germain-l'Auxerrois; la Souscription publique à Madrid pour le rachat des esclaves de Cuba et de Porto-Rico; l'Eruption de l'Etna; une Noce chinoise à Shangai, etc.; etc. — *L'Univers illustré* offre encore jusqu'au 15 décembre courant, dernier délai, les DEUX MAGNIFIQUES PRIMES ENTièrement GRATUITES qui se composent des *Œuvres de jeunesse de Balzac* et des *Chefs-d'œuvre du théâtre moderne*.

En vente chez Alexandre JAQUOT,

16, boulevard Sébastopol, à Paris,

et chez tous les marchands de musique de Paris et de la Province,

L'Océan,

Grande valse brillante, par AUGUSTE MEY, chef d'orchestre du Jardin-Mabille, Château-des-Fleurs et Casino-Cadet.

Cette valse, qui est déjà dans les meilleurs salons de la capitale, sera bientôt sur tous les pianos, et est appelée à un immense succès.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

Du service quotidien du balayage et de l'enlèvement des boues et immondices des rues, places, quais, etc., de la ville de Saumur, qui commencera aussitôt après l'approbation de l'adjudication, pour finir le 31 décembre 1874.

Le mercredi 6 janvier 1869, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pardevant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux, et en présence du receveur municipal, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, du service quotidien du balayage public des rues, places, quais, ponts, ruelles, carrefours et impasses de la ville de Saumur, ainsi que de l'enlèvement des boues, fumiers et immondices provenant de ce balayage.

La mise à prix, qui est fixée à 5,000 fr. par an, sera payable par la ville, à la fin de chaque trimestre, déduction faite du rabais soumissionné.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune et présenter l'engagement d'une caution reconnue solvable.

Le cahier des charges, déposé au secrétariat de la mairie, sera communiqué tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 11 heures à 3 heures, à toutes personnes qui en feront la demande.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 8 décembre 1868.

Le Maire LOUVET,

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (noms, pronom et domicile du soumissionnaire), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif au service quotidien du balayage des rues et places de la ville de Saumur, et à l'enlèvement des boues et fumiers résultant de ce balayage, m'engage à faire ce service, conformément aux clauses, conditions et obligations prescrites audit cahier des charges, pendant le temps qui reste à courir du jour de la prise en service, aussitôt après l'approbation de l'adjudication, jusqu'au 31 décembre 1874, moyennant un rabais de (indiquer la somme en toutes lettres) au-dessous de la mise à prix fixée à 5,000 fr.

Saumur le 6 janvier 1869. (Signature.)

Cette soumission doit être écrite sur papier timbré et être renfermée dans une enveloppe spéciale. — Le certificat de bonnes vie et mœurs et l'engagement de la caution seront également renfermés dans une enveloppe spéciale. — Les deux paquets seront placés sous enveloppe unique. (557)

L'archevêque pour la dernière fois étendit les mains sur l'immensité, où ceux qu'il avait délivrés se hasardaient avec trop de confiance peut-être!

Six jours après, à Marseille, des gens en bonnets rouges, armés de piques et chantant la Carmagnole, entourèrent les nouveaux débarqués. On les conduisit à la maison comaraine où ils furent tout d'abord accueillis avec la plus ombrageuse défiance. Chemin faisant, une guillotine sanglante avait frappé les regards de Conseil et de ses quatre compagnons. Ils apprirent que l'amiral Truguet, revenu à Toulon au mois de mars 1793, après le coup de vent et les révoltes de ses équipages, était non-seulement en disgrâce, — bien qu'il ne fût pas rentré sans l'ordre formel du ministre, — mais encore destitué, arrêté, en prison, sur le point d'être traduit devant le tribunal révolutionnaire.

La France était sous le régime de la Terreur.

Mais durant la traversée de Cagliari à Marseille, Guillaume Conseil, prévenu par l'archevêque des horribles progrès de la Révolution, avait eu le temps de faire la leçon à ses camarades. Ils ne dirent rien qui pût les compromettre et reçurent en conséquence pour leurs ports respectifs des feuilles de route surmontées de cette légende exécrable jusqu'à l'in vraisemblance:

LIBERTÉ,
FRATERNITÉ

ÉGALITÉ
OU LA MORT.

Un jour la postérité refusera de croire que l'aberration humaine ait jamais pu aller jusqu'à formuler en tête des actes d'une grande nation ces mots qui hurlent d'être accouplés: « *Fraternité ou la Mort!* »

Les proscriptions antiques des Sylla, des Octave, n'affichèrent oncques un masque d'amour; — Cain était dépassé.

Enfin à Brest, après avoir traversé la France de la Terreur et rencontré l'échafaud en permanence dans toutes les principales cités, quand Guillaume Conseil eut serré contre son triste cœur sa jeune femme et ses deux enfants, il ferma toutes les portes du logis, et, baissant la voix, raconta comment il avait dû sa délivrance, non à une évasion, à une ruse de guerre, mais à sa foi, à ses chants de chrétien, à la fraternité vivifiante de l'archevêque de Cagliari.

Mme Conseil pâlit épouvantée:

— Plus bas! plus bas! murmura-t-elle en tremblant. Quoi! tu dois la vie à la charité d'un serviteur de Dieu! J'ai peur! Si les monstres l'apprenaient, tu serais suspect, tu serais perdu!

— Celui qui ma protégé nous garde!

— Que toutes les bénédictions célestes se répandent

sur tes libérateurs. Mais ne brave pas les dangers de la terre. Remarque dès demain. Réfugie-toi sur un des vaisseaux de la République.

— Encore nous séparer! Et si toi!

— Oui, Guillaume, mon ami, la prudence l'exige. Les tempêtes, les combats, m'effrayent moins que la guillotine dressée sur la place du Château.

Le jeune officier sollicita donc un embarquement, l'obtint et continua de servir avec son zèle accoutumé jusqu'à temps qu'il fut nommé lieutenant de vaisseau et capitaine de la flûte *la Salamandre*.

D'après ses états de service, il la commanda du 3 thermidor an VII jusqu'au 9 pluviôse de l'an X de la République une et indivisible.

G. DE LA LANDELLE.

BOURSE DU 10 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 71 25.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 101 75.

BOURSE DU 11 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 71 30.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 101 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION,

Et aux enchères publiques,

A l'audience des criées du tribunal civil de Saumur,

Le samedi 2 janvier 1869, à midi,

DE :

1° Une MAISON, située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 10, et ses dépendances, autrefois occupées par M^{me} Tessié des Sablons.

Cette maison, joignant au nord le quai Saint-Nicolas, au levant la rue de la Fidélité, au midi la rue de la Petite-Bilange et au couchant l'Etat, se compose d'un principal corps de bâtiment, entre cour et jardin, de remises, écuries, et autres servitudes de chaque côté de la cour, de vastes magasins sur la rue de la Fidélité, et d'une petite maison à l'angle des rues de la Fidélité et de la Petite-Bilange.

Mise à prix..... 25,000 fr.

2° Un GRAND TERRAIN, propre à bâtir, situé à Saumur, à l'angle des rues de la Maréchalerie et du Pavillon, d'une contenance de 14 ares 73 centiares.

Mise à prix..... 7,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant la vente ;

2° A M^e LABICHE, avoué co-licitant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e DABURON, notaire à Angers.

VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques,

Et sur baisse de mise à prix, De la propriété du

COURTIOU DE MIBERTIN,

Située sur la commune de Bouillé-St-Paul, canton d'Argenton-Château.

L'adjudication aura lieu, le mardi vingt-deux décembre mil huit cent soixante-huit, en la salle de la Mairie du Puy-Notre-Dame.

Cette propriété contient cinquante-sept hectares trente-trois ares soixante centiares ;

Mise à prix, cent vingt mille francs.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la succession du sieur Caillé,

Situés au Petit-Puy, commune de Saumur.

Trois ares 41 centiares de vigne blanche, aux Varennes, joignant Paul Boret et Tellier.

Quatre ares 24 centiares de terre, aux Cailleteaux, joignant Guibert, Girard et Coulon.

Trente-deux ares 10 centiares de terre, aux Monquartiers ou l'Angle-chère, joignant Maillet, Courtin et Effray.

Trois ares 62 centiares de terre, aux Varennes, joignant Girard, David et Barré.

Vingt-six ares 31 centiares de terre et rangées, aux Landes, joignant Thoreau, Coutard et Tessier.

Trente-et-un ares 90 centiares de vigne, à la Malgagne ou Clos-Poinçon, joignant Gabiller, Delhumeau et autres.

Dix-sept ares 48 centiares de vigne, au Champ-du-Four, joignant Nau, David et Rebeilleau.

Et en outre, 3 ares 50 centiares de vigne, aux Serpes, appartenant à M. Milon-Caillé.

S'adresser, à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Vingt ares 35 centiares terre, au sentier du Moulin, commune de Saumur, joignant Pasquier et Bougreau.

Vingt-deux ares de terre et rangées, aux Vigneaux, même commune, joignant Foucque et Gondouin.

Seize ares 50 centiares de terre et rangées, à la Gueule-du-Loup, même commune, joignant Mignon et Bougreau.

Seize ares 50 centiares de terre et rangées, aux Perreaux, même commune, joignant M^{me} Gilbert et Mignon.

Seize ares 50 centiares de terre, aux Terres-Rouges, même commune, joignant Mollay et Alzon.

S'adresser, à M. LAUNAY, boulanger, place de l'Hôtel-de-Ville. (558)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1° MAISON DE CAMPAGNE et clos de 6 hectares, commune de St-Hilaire-St-Florent ;

2° JARDIN de 11 ares, vigne de 16 ares et pavillon, au Pont-Fouchard ;

3° MAISON BOURGEOISE, au Pont-Fouchard, cour et jardin ;

4° MAISON DE CAMPAGNE, jardin et quetier, à Beaulieu, route de Dampierre ;

5° Très-beau CLOS DE VIGNE, de 2 hectares 32 ares, maison et pressoir, à la Touche, commune de Rou-Marson ;

6° PRÉ de 2 hectares 23 ares, dans la prairie de la Roche, commune de Bagneux. (529)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A des conditions très-avantageuses.

1° MAISON à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, dépendant de la succession Malbois ;

2° MAISON à Saumur, rue du Portail-Louis et rue de la Petite-Douve, occupée par M. Malecot, serrurier, et autres.

3° CAVES EN ROC, rue de l'Hôtel-Dieu.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

VENTE

Par autorité de justice

ET PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 décembre 1868, à midi, en l'étude,

DES RENTES FONCIÈRES

CI-APRÈS,

Provenant des successions Vallet.

1° Une rente de 66 fr. 50 cent.

2° Une rente de 50 fr.

3° Une rente de 12 décalitres 72 décalitres de blé froment.

4° Une rente de 7 fr. 55 cent.

5° Une rente de 15 fr.

6° Une rente de 36 fr. 50 cent.

7° Une autre rente de 12 décalitres 72 décalitres de blé froment.

8° Et une rente de 32 fr.

Toutes ces rentes sont garanties par hypothèque.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e TOUCHALEAUME, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1° MAISON à Saumur, rue du Petit-Mail, remise, écurie et jardin ;

2° BELLE MAISON et jardin de 16 ares, quartier de Saint-Nicolas ;

3° MAISON DE COMMERCE, place Saint-Pierre ;

4° DEUX MAISONS avec dépendances, rue de la Tonnelle ;

5° MAISON, appartenant à M^{me} Paris, rue du Portail-Louis ;

6° MAISON et jardin, rue de Bordeaux ;

7° MAISON, jardins et plusieurs emplacements près la gare ;

8° MAISON, rue Royale et quai du Gaz.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

5,000 francs

A placer à rente viagère, sur deux têtes. (532)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION

de diverses

FOURNITURES

Pour l'atelier d'Arçonnerie de l'Ecole impériale de cavalerie.

Le lundi 28 décembre 1868, à une heure, à l'atelier d'Arçonnerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1869, savoir :

- Charbons de terre,
- Charbon de bois,
- Coke,
- Outils,
- Matières diverses, etc., etc.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites, et déposés, sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, levée Notre-Dame, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'Officier d'administration comptable de l'Arçonnerie.

Le Sous-Intendant militaire, CASTEX. (541)

A CEDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU

et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (584)

A VENDRE

Un bon cheval, âgé de cinq ans ;

Une bonne carriole avec ses harnais.

S'adresser à M. MARQUIS, boulanger à Nantilly. (552)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

MAISON

Rue de la Fidélité,

Avec cour, remise et écurie ; Occupée par M. GALLAIS, négociant.

S'adresser, pour traiter, soit à M. REVEAU, rue du Petit-Mail, n° 5 ;

Soit à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

A VENDRE

Dans de bonnes conditions.

BEAUX COTRETS et BONNES BOURRÉES, livrés à domicile ou pris sur place.

S'adresser à M. PORTOU, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

A LOUER

Présentement, par lots,

UN TERRAIN DE 2,000 MÈTRES

pour petits jardins.

Situé rue Neuve-Maremaitelle.

S'adresser à M. PÉAN. (468)

COSTUMES

POUR BALS ET CAVALCADES,

A VENDRE

S'adresser à M^{me} veuve BODINOT, rue de l'Abreuvoir, 1, à Saumur.

MAISON A LOUER

AVEC COUR ET JARDIN,

Rue Beaurepaire, 11,

S'adresser à M. DAGET, qui l'habite. (536)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la St-Jean,

UNE PETITE MAISON,

Rue Courcouronne, 6. S'adresser, à M. TAILBOUIS. (544)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON OU PORTION DE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, 16,

entre cour et jardin.

S'adresser à M. FILLOLEAU-TESSIER.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE,

ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE,

SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY de Londres, breveté de S. M.

terre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruptions, mélancolie, dépréssion, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGARHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréé, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consul de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissance, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Épiceries. DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris. Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

GRANDS BAINS DE LA TOURAINE

Boulevard Béranger, 12, à TOURS.

Établissement des plus confortables, répondant à toutes les exigences hygiéniques et médicinales. Eau filtrée du Cher. Baignoires émaillées. — Chauffé en hiver.

Hydrothérapie à l'eau de source à 10 degrés. Douches en pluie, en jets, en cercles, etc.

Bains et Douches de vapeur. — Bains russes, — Douches et Bains sulfureux, alcalins, etc. — Fumigations-Inhalation, — Hydrotère.

L'établissement traite à prix réduits pour des cures de longue durée.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le